

OIKEN ET VOUS

Bienvenue

dans le monde

OIKEN.

Nous sommes heureux de vous retrouver dans l'avenir activé.
Découvrez tous les avantages des solutions et technologies OIKEN.
Simplifiez votre quotidien, contrôlez votre consommation et optimisez
vos dépenses dès maintenant.

Vos factures OIKEN

Chaque année, vous recevez cinq acomptes bimestriels et un décompte annuel. Les acomptes arrivent tous les deux mois, et le décompte une fois, lors du relevé de vos compteurs (date variable selon votre zone d'habitation).

Acompte Énergies

Le recto de votre acompte présente des estimations pour votre consommation d'énergie. Au verso, vous trouvez un rappel des conditions générales.

Coûts périodiques Abonnements et forfaits

Sur une deuxième page, vous trouverez vos produits et abonnements. C'est aussi là que se trouveront les montants à régler pour un déménagement par exemple.



RACCORDEMENT TV / RADIO

En s'acquittant des prestations multimédia de la présente facture, le client adhère aux conditions de raccordement au réseau incluant l'offre de base TV et Radio. En tant que client, il confirme être lié contractuellement avec le fournisseur de services multimédia SA selon les conditions générales et les prix en vigueur consultables sur le site internet oiken.ch.

Le client admet avoir également pris connaissance des conditions générales relatives à la mise hors service du raccordement.

EMMENAGEMENT / DEMENAGEMENT / FRAIS DE MUTATION

Les emménagements et déménagements doivent être annoncés à OIKEN par les locataires et les propriétaires concernés dans un délai de 10 jours ouvrables au moins. Conformément à notre règlement, il est perçu un pourcentage de l'ouverture d'un compte, un changement d'adresse ou de gérance.

RECLAMATIONS / RENSEIGNEMENTS

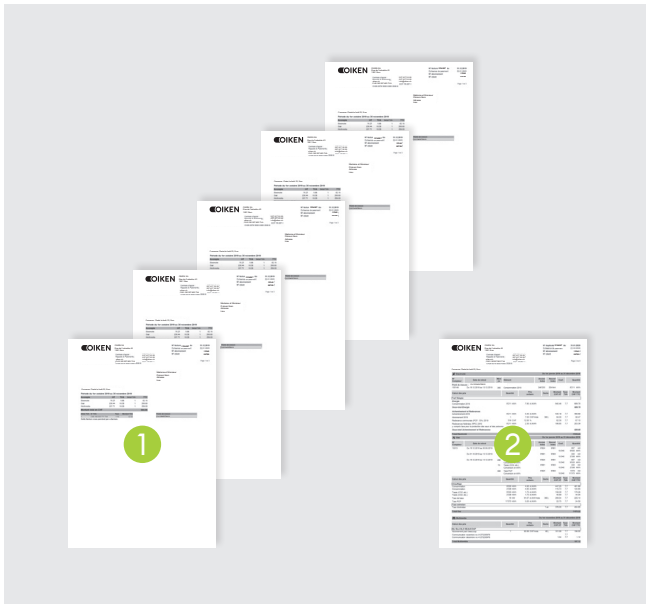
Si aucune objection écrite et dûment motivée n'est formulée à la date d'échéance, la facture est considérée comme acceptée. Lorsque les objections ne portent que sur un montant partiel de la facture, OIKEN peut exiger que le client paie la partie non contestée de la facture dans les délais. Le numéro de facture doit être rappelé dans toute correspondance.

RETARD DE PAIEMENT

Les factures sont payables net à 30 jours, date de la facture. Après un rappel sans effet, OIKEN peut suspendre la fourniture de ses prestations. Le client supporte l'ensemble des frais occasionnés par le retard de paiement. Ces frais font l'objet d'un émoulement et sont reportés sur la prochaine facture. Les montants dus sont augmentés de l'intérêt légal.

Différencier vos factures

Vous recevez deux types de factures. L'acompte, expédié tous les deux mois, est basé sur une estimation. Le décompte, expédié une fois par an, précise votre consommation réelle.



- 1 Les montants de votre acompte bimestriel sont des estimations. Elles sont calculées sur la base du décompte final de l'année précédente. Sur la deuxième page, vous trouvez vos contrats ou abonnements à coûts fixes (multimédia, frais administratifs, etc.)
- 2 Le décompte annuel vous est adressé après le relevé de vos compteurs. Si les estimations étaient trop élevées, la différence est déduite automatiquement sur les factures suivantes. Dans le cas contraire, le montant en sus est indiqué sur ce document.

MY OIKEN,
le nouvel espace
privé qui vous
simplifie la vie.

Contrôler, gérer,
économiser.

Gratuitement,
dès maintenant.

